CONTRAT LAPINS 2015 /2016

TERMES DU CONTRAT :

L'association a pour objet, dans le respect de la chartre des AMAPS, de :

- Favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre consommateurs et producteurs.
- Promouvoir les produits de qualité, de saisons écologiquement équitables et saines.
- Permettre à ses adhérents de renouer avec la terre.

Contractant paysan : *Socheleau Michel ; Le Grand Cormier ; 49120 CHEMILLE ; 02 41 30 66 44*

Il est proposé des lapins à 12€ le kilo, avec ou sans la tête, prêts à cuire, avec les abats, le tout dans un sac.

ATTENTION : un seul chèque de caution sera demandé pour l'ensemble de la commande, de 5€ par lapin (ex : 3 lapins x 5€ = 15€ de caution).

Le présent engagement est demandé en deux exemplaires signé, accompagnés du chèque de caution à l'ordre d'EARL MYLAP, pour l'ensemble de la commande et remis aux tuteurs dont voici les coordonnées :
Anne-Marie & pierre Vocat
19 rue Préaubert
49000 Angers
02 41 68 18 35
Pam.vocat@free.fr

Conditions générales :

L'adhésion à l'AMAP est obligatoire et est de 5€ pour l'année. Toute résiliation est possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et étudié par le bureau

DATES	LAPINS sans TETE	LAPINS avec TETE
18/12/15		
11/03/16		
24/06/16		
23/09/16		
16/12/16		

Nom: ..... Prénom..... tel.....

adresse email.....

FAIT à ANGERS LE :

Signature Consom'acteur : Signature du producteur :